

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

16 novembre 2010

Le seize novembre deux mil dix à vingt huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u>Etaient présents</u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjoint.</i> <i>Mesdames Véronique BOG, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT, Messieurs, Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u>Absents excusés</u>	<i>Chantal COUASNON</i>
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Monsieur Christian LEFFRAY</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 22 octobre 2010
2. Rapport d'activité de la communauté de communes du Val de Sarthe
3. Décisions du maire
4. Plate forme des marchés publics du Conseil Général de la Sarthe
5. SIDERM : rapport sur l'eau
6. SIAEP : rapport sur l'eau
7. Pont Chabeau
8. Diagnostic éclairage public
9. Décision modificative
10. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : Aménagement du Cours Marcel Cerdan et Convention relative à la pose de récepteur de télé relevés. La proposition est approuvée à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du 22 octobre 2010

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 22 octobre 2010. Ce compte rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Rapport d'activité de la communauté de communes du Val de Sarthe

Monsieur le Maire laisse la parole au Président de la Communauté de Communes, Philippe GIRARDOT après l'avoir remercié de sa présence. Monsieur Philippe GIRARDOT revient donc sur les points marquants de l'année 2009 :

- en matière d'aménagement de l'espace, il précise que
 - les actions avec le Pays de la Vallée de la Sarthe se poursuivent au travers du contrat territorial unique 2008-2011 (financement de diverses opérations telles les logements sociaux, les composteurs...); la communauté de communes a adhéré à la compétence optionnelle SCOT du Pays ;
 - le système d'information géographique (SIG) reste un outil à la disposition des communes ;
 - la convention de développement local contractée avec le Conseil Général de la Sarthe permet de pérenniser les financements de certains projets tels le SIG, la construction de l'espace communautaire...

- en matière d'actions culturelles, sportives et d'enseignement,
 - l'école de musique a accueilli 260 élèves de l'ensemble des communes ce qui permet l'accès à la culture de façon harmonieuse sur l'ensemble du territoire. 11% des enfants accueillis viennent d'Etival,
 - les rencontres théâtrales de la jeunesse ont eu lieu le 04 juin dernier,
 - des professionnels sont intervenus dans les troupes de théâtre amateurs,
 - plusieurs résidences d'artistes ont été mises en place, dont certaines ont permis d'initier des collégiens,
 - trois expositions ont eu lieu,
 - 1058 élèves ont été accueillis en médiation sur les expositions temporaires et le moulin pendant quatre mois,
 - le parcours interactif à la recherche du passeur a été inauguré en septembre 2009,
 - du matériel et du mobilier ont été acquis pour les écoles et accueil périscolaire,
 - le « Pic-nic Show » a rassemblé 4 500 spectateurs.

- en matière de développement économique,
 - les travaux dans la pépinière ont permis d'accueillir deux entreprises : Solairepratique.com et Maisons Couleurs et Bois,
 - un terrain de la zone du « Val de l'Aune » a été vendu à l'entreprise A2 Toire,
 - sur la zone « Les Clottées II », trois compromis de vente ont été signés dont un s'est concrétisé (les bâtiments de Schenker Joyau sont aujourd'hui construits),
 - le projet de ZAC sur Voivres a été discuté mais la commune a retiré les terrains constructibles lors de la révision du PLU,
 - la communauté de communes a abondé le fonds de revitalisation Oséo à hauteur de 50 000€.

- en matière de logement et de cadre de vie,
 - les 6 logements ont été achevés sur Etival Allée du Petit Train, des projets sont en cours sur les Communes d'Etival au Champ de la Croix, des projets sont en cours à Roëzé ; Fillé et Voivres.

- En matière d'actions touristiques,
 - 30 000 visiteurs environ se sont rendus au centre de MoulinS'ART. Le centre de loisirs fluvial de Fillé a été finalisé, une délégation de service public a été engagée pour exploiter la guinguette.
- En matière d'actions sociales,
 - l'opération Tickets-Sport et Culture a connu un taux d'occupation de 75% pour 211 inscrits dont 33 étivalois.
 - Trois séjours vacances ont été mis en place, qui ont accueilli 53 enfants.
 - le partenariat entre la communauté de communes et l'ADESS a été poursuivi, 502 personnes ont été accompagnées.
 - les actions mises en place par l'ADESS ont été diverses : stage informatique, sessions de formation à la rédaction de CV, mises en situation avec des chefs d'entreprises...
 - les permanences de la PAIO ont été poursuivies : 198 jeunes ont été reçus ; mais celles de la Maison de l'Emploi Sud Sarthe se sont arrêtées.
- En matière de petite enfance,
 - le multi-accueil « Valanou » a connu un taux d'occupation de 64.30 %, 406 familles y sont inscrites, pour environ 2 000 heures d'ouverture.
 - Le relais d'assistantes maternelles a permis de mettre en contact les parents avec les assistantes maternelles
 - L'antenne des Resto du Cœur s'est installée à La Suze.

- en matière de voirie,

La compétence est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2010.

- en matière d'environnement,
 - 20 installations non collectives de constructions neuves ou réhabilitées ont été contrôlées ; en 2011, les installations déjà existantes le seront également,
 - les déchets ménagers continuent de diminuer : de 2008 à 2009, leur poids passe de 2.436 tonnes à 2.410 tonnes. En parallèle, le tri sélectif a également diminué - 400 tonnes.
 - Monsieur le Président souligne que le fait pour la communauté de communes d'avoir de bons chiffres sur les ordures ménagères l'a peut être lésé lorsqu'elle a essayé de passer au ramassage par bacs, système très incitatif. Si le tonnage avait été plus élevé, le passage au bac aurait certainement été plus bénéfique. Les estimations financières reçues dans les offres de marché représentaient un surcoût de 16 à 17€ par personne, une fois déduites les subventions de l'ADEME.
 - A ce sujet, il précise qu'une étude a été réalisée pour comparer la gestion déléguée à la gestion en régie. Pour rentabiliser l'investissement nécessaire, les calculs ont montré qu'il fallait compter entre 60 000 et 100 000 habitants.
 - La déchetterie a été refaite, ce qui a permis de résoudre les problèmes de flux d'utilisateurs. On compte 35 000 passages à la déchetterie à l'année.
 - 1 800 composteurs ont été distribués en 2009. Actuellement, 30% des foyers du territoire en sont équipés.
 - La communauté de communes va désormais travailler sur l'amont afin de diminuer le poids des déchets en amont

Le débat qui suit concerne l'accès pour les étivalois à la plate forme de Saint Georges du Bois. Monsieur le Maire précise que les élus communautaires continuent de chercher des solutions, conscients des enjeux. Il souhaite qu'Étival puisse accéder à la déchetterie de Saint Georges, de la même manière que les communes de Fillé sur Sarthe, Parigné le Pôlin et Spay, qui ont passé une convention les autorisant à déposer leurs déchets (ordures ménagères et déchets verts) à la déchetterie de Guécélard, gérée par la communauté de communes de l'Orée de Bercé Bélois.

Monsieur le Président précise que pour le moment, le point d'achoppement est financier. Il avance une piste de réflexion qui pourrait être de proposer à la communauté du Bocage Cénomans que le Val de Sarthe leur reprenne les déchets verts.

Cyrille AMBERT demande au Président s'il ne pense pas que la communauté de communes a tenté trop tard de passer à un système de bacs : maintenant que les pratiques de tris sont encrées et efficaces, et que le passage au bacs se justifie moins. Monsieur le Président précise que le surcoût est par nature important avec un système de bacs surtout en rapport aux coûts de fonctionnement engendrés ; et que l'augmentation de la redevance aurait été très importante pour le territoire du Val de Sarthe qui a une redevance historiquement basse.

3) Décisions du Maire

Monsieur le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal en date du 22 octobre 2010 suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009.

Ainsi, en matière de

- décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour un montant maximum de 20 000€HT, il a validé un devis pour une mission de base concernant l'expertise zone humide sur les zones de la Croix la Chaussée et de Pont Chabeau pour 2 150€HT, et pour l'option concernant l'expertise zone humide sur la zone de Pont Chabeau pour 637.50€ HT avec la société Thema Environnement;

- délivrance et de reprise des concessions dans les cimetières, il a vendu une case de columbarium de 30 ans à Monsieur Puisset.

4) Plate forme des marchés publics du Conseil Général de la Sarthe

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de répondre aux nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics, les collectivités doivent s'inscrire sur une plateforme de dématérialisation.

Le Conseil Général de la Sarthe propose de mettre gratuitement à la disposition des collectivités intéressées la plateforme Sarthe Marchés Publics. Les utilisateurs du service

pourront bénéficier de la mise à disposition gratuite de la plate forme des marchés publics, permettant de mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises et de recevoir les candidatures et offres de manière dématérialisée

Pour bénéficier de ces services, il est nécessaire de contracter une convention avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de « téléservices » du Conseil Général de la Sarthe.

5) SIDERM : rapport sur l'eau

Dans le cadre de l'article L.22 24-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités des structures intercommunales est transmis aux communes membres, accompagné du compte administratif. Le rapport 2009 fait l'objet d'une communication par Maxime Monnier. Il peut se résumer comme suit :

La grande partie de la production est issue de l'usine des Eaux de l'Epau (3000m³ par heure, contre 150m³ issus Saint Mars d'Outillé et 150m³ issus de Saint Pavace). Le SIDERM compte 42 155 abonnés (+0.2% par rapport à 2008), pour une consommation de 5.520 millions de m³. Le prix de l'abonnement en 2010 est de 32.04€, celui du m³ est de 1.046€ (soit une facture pour une consommation de 120m³ de 198.37€ HT, en hausse par rapport à 2008 de 2.36%). La qualité de l'eau est conforme (en ce qui concerne la bactériologie, les nitrates, pesticides et fluor : 100% de conformité).

Le rapport du SIDERM est adopté à l'unanimité.

6) SIAEP : rapport sur l'eau

Dans le cadre de l'article L.22 24-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Brains/Souigné est soumis aux communes membres avant mise à disposition du public. Le rapport 2009 fait l'objet d'une communication par Maxime Monnier. Il peut se résumer comme suit :

La production est issue de Chassillé pour 34 m³ par heure, de Souigné pour 60 m³ et de Brains pour 140 m³. Le SIAEP compte 4 664 abonnés pour une consommation de 553 159m³. Le prix de l'abonnement en 2010 est de 51.94€, celui du m³ est de 0.5974€ (soit une facture pour 120m³ de 245.54€ HT, soit une hausse de 10.70% par rapport à 2009). La qualité de l'eau est conforme à 100%. en ce qui concerne la bactériologie, les nitrates et les pesticides.

Concernant la dureté de l'eau, les résultats sont décevants : entre 14.5 et 35 TH, alors que l'eau est traitée pour résoudre ce problème et ce service rendu payant pour les usagers.

Le rapport du SIAEP est adopté à l'unanimité, avec un avis défavorable sur la qualité du traitement de l'eau.

7) Pont Chabeau

Monsieur le Maire explique qu'une étude est en cours dont l'objet est de déterminer la présence ou non d'une zone humide et/ou inondable sur la zone de Pont Chabeau. Cette étude apportera les réponses aux questions posées notamment pendant l'enquête publique sur la modification de POS de la zone NAa2.

Monsieur le Maire laisse la parole à Bruno CORBIN qui résume la réunion de restitution du 10 novembre en présence de la société SIAM Centre. Cette première réunion a eu pour objet de rendre compte des éléments du diagnostic flore, faune et habitat naturel effectué suite à une visite de terrain. Il est important de savoir que les zones humides sont caractérisées par une approche floristique/faunistiques mais aussi pédologique. L'approche pédologique est quant à elle réalisée à partir de sondage de sol permettant de caractériser visuellement les matériaux présents.

Les différentes parties de la zone du Pont Chabeau ont été examinées.

Au sens du critère botanique, l'étude n'a pas pu conclure à la présence d'une zone humide. Le cabinet a caractérisé la zone d'humide dégradée dans le sens où la zone a fortement été modifiée par l'homme. On ne peut donc pas dire qu'il existe de zone humide au sens faune flore sur la zone du Pont Chabeau.

L'étude pédologique viendra compléter cette approche. Les résultats seront connus sous une quinzaine de jours.

8) Diagnostic éclairage public

Monsieur le Maire reprend la délibération en date du 28 juin 2010 sur ce dossier. Le conseil municipal l'avait alors autorisé à engager le dossier, valider le plan de financement proposé, déposer une demande de subvention au titre du programme Leader, signer tout document relatif au dossier.

La commune a reçu le 09 novembre dernier un courrier de la part d'un des financeurs potentiels, à savoir l'ADEME, l'informant que le projet ne sera pas subventionné de leur part par manque de budget. Il est donc nécessaire, au vu de cet élément, de revoir le plan de financement comme suit :

Origine des financements	Taux	Montant HT
Maître d'ouvrage	45%	2 401.65€
LEADER	55%	2 935.35€
TOTAL	100%	5337€

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal valide le plan de financement proposé.

9) Décision modificative

Les crédits prévus au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » seront insuffisants. En effet, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de vérifier l'absence de zone humide sur les zones à urbaniser. Pour ce faire, une expertise sera réalisée à hauteur de 2 575€. Parallèlement, certains postes de dépenses ont été surestimés. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art. 202

Frais d'étude, d'élaboration, de modifications
et de révisions des documents d'urbanisme + 2 575€

Art. 21312

Bâtiments scolaires - 1 500€

Art. 21 578

Autre matériel et outillage de voirie - 1 075€

Pour l'acquisition du logiciel informatique, des sommes ont été prévues au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » au lieu d'être prévues au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ». ces sommes correspondent au coût des crayons optiques achetés pour l'utilisation du logiciel. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art. 205

Concessions et droits similaires, logiciels - 1099€

Art. 2183

Matériel informatique + 1 099€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

10)

Aménagement du Cours Marcel Cerdan

Monsieur le Maire rappelle que le Cours Marcel Cerdan servira, une fois le lotissement du Champ de la Croix créé, aux sept foyers existants mais également aux dix qui s'installeront dans les logements locatifs sociaux. Les passages seront donc plus fréquents et nécessiteront des aménagements en conséquence.

En outre, il est intéressant de préciser que trois assistantes maternelles résident actuellement Cours Marcel Cerdan, sur les sept foyers actuels. Leurs présences engendrent des besoins en terme de stationnement des parents venant déposer et chercher leurs

enfants à des horaires identiques, le matin et le soir. Des places de stationnement sont donc nécessaires.

Enfin, des liaisons piétonnes seront indispensables pour relier le Champ de la Croix au centre bourg.

Monsieur le Maire retrace sa rencontre avec les riverains du Cours Marcel Cerdan du 15 novembre 2010. Il leur a exposé les solutions d'aménagement envisagées :

- 1- création de trottoirs,
- 2- création de places de stationnement,
- 3- création de liaisons piétonnes,
- 4- création d'une zone d'attente sur la partie la plus large du Cours Marcel Cerdan.

Les places de stationnement serviront à limiter la vitesse dans le Cours et préserver la sécurité des véhicules.

Les échanges se sont déroulés dans un climat constructif, les riverains ont validé les solutions. Le projet d'aménagement se chiffre donc à 22 170.01€ TTC.

Le plan de financement proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

Origine des financements	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	55%	12 170.01€
Subvention sollicitée	45%	10 000 €
TOTAL	100%	22 170.01 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à engager le projet,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11)

Convention relative à la pose de récepteur de télé relevés

Bruno CORBIN explique que le SIDERM a confié à la Lyonnaise des Eaux la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Ce système est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Ce système est composé

- d'émetteurs placés sur les compteurs d'eau, émettant l'équivalent d'une seconde par jour,

- de récepteurs reliés à des antennes placées en hauteur et récoltant les informations des émetteurs.

Ce système viendra remplacer, en centre bourg, les relevés manuels effectués jusqu'à présent. La mise en place sera progressive de fin 2010 à 2015. La commune aurait besoin de deux antennes, l'une sur le toit de la mairie, la seconde sur le toit de la salle polyvalente.

Les puissances des antennes sont très faibles : 100 milliwatts par antenne (contre 1 000 milliwatts pour un téléphone portable). La mairie aurait à supporter les consommations électriques nécessaires au fonctionnement des antennes, qui représenteront environ 20€ par an.

L'avantage de ce nouveau système est de suivre les consommations de manière plus fine qu'auparavant et de signaler sous une semaine les fuites pressenties, contre six mois avec l'ancien système.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la pose d'un récepteur de télérelevé sur le toit d'immeubles avec Dolce O Service, filiale de la Lyonnaise des Eaux.

12)

Questions diverses

Emmanuel FRANCO indique que la révision du Plan Local d'Urbanisme va certainement prendre un peu de retard. Alors qu'il était prévu d'arrêter le projet mi décembre, ce délai risque de ne pas être respecté en raison de la nécessité de consulter la commission des sites. En effet, la commune prévoit d'ouvrir des terrains constructibles, notamment sur la zone d'activité. Dans un tel cas, la commune doit consulter l'entité gérant le SCOT. Actuellement, le préfet n'a pas encore pris l'arrêté définissant le périmètre du SCOT. C'est donc la commission des sites qui doit se prononcer. Cette commission ne se réunit que deux à trois fois par an, c'est donc probablement au cours du premier trimestre 2011 qu'elle se prononcera.

Véronique BOG informe les conseillers municipaux de la création d'un comité de pilotage concernant le Bois de la Cornuère. L'objet sera de définir des règles de gestion durable pour le bois. Une première réunion a eu lieu avec l'ONF et le lycée agricole de Rouillon. Elle a intégré ce comité de pilotage.

Jean-Jacques LARDEUX demande où en est le dossier de la Poste. Monsieur le Maire lui répond vouloir rencontrer différents interlocuteurs avant de présenter un plan d'action aux conseillers municipaux.

Géraldine CROCHARD rappelle que le 17 décembre prochain aura lieu le repas de Noël et appelle donc aux volontaires pour aider au service. Elle indique que cette année un jouet par classe sera offert à l'occasion de Noël, venant remplacer les chocolats distribués habituellement aux élèves ; en accord avec les institutrices.

Cyrille AMBERT informe les conseillers de la tenue de la prochaine commission communautaire sur l'environnement, pendant laquelle il évoquera la question de l'accès pour les Etivalois à la plate forme de Saint Georges du Bois.

Bruno CORBIN indique que

- les clôtures et les portails ont été posés pendant les vacances scolaires aux écoles et devant la bibliothèque.
- Les arbres seront taillés entre décembre et janvier, soit en période adaptée aux végétaux.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à la salle.

Michel ROUSSEAU revient sur le courrier déposé en mairie à propos de différents points :

- le fait que la communauté de communes ait finalement opté pour un ramassage des ordures ménagères par sacs et non par bacs, alors que Monsieur le Maire était opposé à cette solution. Il regrette que le Maire n'ait pas voté contre ou ne se soit abstenu lors de ce vote. Il n'est pas en accord avec le Président de la communauté de communes, qui, selon lui, rejette la faute aux Etivalois qui n'émettent pas assez de déchets pour que la solution de ramassage par bacs soit rentable.
- Il pense que les services publics assurés en régie sont en avance par rapport aux autres modes de gestion.

Emmanuel FRANCO donne ensuite lecture du courrier reçu et souligne le décalage entre le ton du courrier assez critique et celui de l'exposé oral plus constructif. Il note que le courrier a fait l'objet d'un dépôt en mairie dans l'après midi. Sur ce point, Monsieur ROUSSEAU présente ses excuses et explique qu'il ne pensait qu'un conseil aurait lieu si tôt.

Il revient ensuite sur la suggestion de gérer en régie le service d'assainissement. Il rappelle que cette question a déjà été soulevée par Eric JAMET à la fin du dernier conseil municipal, et que le choix de la régie n'avait pas non plus été retenu par l'équipe municipale précédente dans laquelle siégeait Eric JAMET.

Pour autant, il explique ensuite pourquoi la solution de la régie n'a pas été retenue : le service d'assainissement des communes d'Etival et de St Geroges n'est pas de taille suffisante pour qu'un service en régie soit rentable. En effet, la gestion des sept postes de relèvement serait importante. Ces postes sont gérés électroniquement, ils ont pour fonction de vérifier que le taux des rejets est conforme à la législation. Les résultats devraient donc être analysés par un laboratoire extérieur. Il souligne que le taux de rejet dans l'Orne Champenoise est plus strict que dans la Sarthe.

Ces postes nécessitent un service d'astreinte permanent, soit 3 postes à temps plein, soit environ 90 000€ de coût annuel.

Les autres coûts fixent sont également importants : produits chimiques de traitement, achat d'un camion benne pour le transport de boues, frais de gestion administrative...

En outre, si le service est géré en régie, la responsabilité incombe aux élus. Etant donné le risque de pollution important, les élus n'ont pas souhaité endosser cette responsabilité et ont préféré la laisser à un prestataire spécialiste de ce service.

De part cette importante responsabilité, les frais d'assurance générés sont très élevés.

Il indique que la logique est la même pour la collecte des ordures ménagères : la communauté de communes avait calculé que pour être rentable, le service devait assurer le service pour 60 000 habitants minimum.

Concernant la nécessité de communiquer sur la décision communautaire, Luc GESBERT renvoie aux différents articles de presse locaux qui se sont fait l'écho de cette décision. Monsieur le Maire rappelle que la décision a été prise le 04 novembre, et que depuis aucune réunion publique n'avait eu lieu.

Enfin, il rappelle avoir toujours défendu sa position lors des différentes réunions communautaires, et qu'il a ensuite changé d'opinion, notamment pour afficher sa solidarité avec les élus communautaires.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23h05.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 novembre 2010 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Luc GESBERT	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Stéphane LANGLAIS	Jean-Jacques LARDEUX
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			